



21 rue Béranger
75003 PARIS

INFORMATIONS A DESTINATION DES
Membres du Bureau National
Secrétaires Académiques et Départementaux
Commissaires Paritaires Nationaux

Paris, le 28 septembre 2006

MODULE « ABSENCES » DE SCONET :
UTILISATION VIVEMENT DECONSEILLÉE

Dans certaines académies, les rectorats prétendent imposer aux établissements l'utilisation du module de SCONET pour la gestion des absences. Cette demande n'est pas fondée : la gestion des absences relevant de l'établissement, ce dernier est libre de choisir le support le mieux adapté à ses besoins. D'ailleurs, assurance nous a été donnée par le ministère sur le caractère facultatif de cette application.

La mise en place de SCONET a déjà largement montré l'incapacité du ministère à offrir des produits informatiques adaptés aux besoins et aux utilisateurs, et à répondre rapidement aux difficultés qui n'ont toujours pas cessé, malgré l'implication des services informatiques.

De plus, ces systèmes de contrôle centralisé ont montré leurs dangers. La récente publication des données de SIGNA en est une illustration : aucune garantie ne peut être apportée quant à l'usage de ces données qui sont d'ordre personnel et nominatif.

Les personnels de direction n'ont confiance ni dans les produits nationaux, ni dans leur utilisation. Aussi le SNPDEN recommande vivement de ne pas utiliser cette application.